



Envoyé en préfecture le 11/04/2023  
Reçu en préfecture le 11/04/2023  
Publié le  
ID : 048-200069151-20230406-DELIB\_2023\_066-DE

République française  
Département de la Lozère  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 06 avril 2023 à 18 heures

Date de Convocation 30 mars 2023

<b>Membres en exercice : 35</b>  <b>Présents : 21</b> <b>Votants : 28</b> <b>Pour : 28</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 06 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Flore THEROND,</p> <p><b>Présents :</b> Flore THEROND, Alain CHMIEL, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Régine DOUSSIÈRE, Francis DURAND, Pierre HERRGOTT, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p><b>Représentés :</b> Henri COUDERC À Daniel GIOVANNACCI, Alain ARGILIER À Alain CHMIEL, Gérard PÉDRINI À Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI À Sébastien MOREAU, Michel CAPONI À Serge VEDRINES, Marie-Thérèse CHAPELLE À Flore THEROND, Maurice DUNY À Christian ALBARIC,</p> <p><b>Excusés :</b> Henri COUDERC, Alain ARGILIER, Gérard PÉDRINI, Emmanuel ADELY, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Maurice DUNY, Serge GRASSET, Sylvette HUGUET, Daniel REBOUL, Jean WILKIN</p> <p><b>Absents :</b></p> <p><b>Présents non votants :</b></p>
--	--

Secrétaire de séance : Monsieur François ROUVEYROL

DELIB-2023-066 - DEMANDE DE FINANCEMENT AGENCE DE L'EAU POUR LA MISE EN PLACE DE TRAITEMENT SUR 8 UDI DE DISTRIBUTION AEP

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°DELIB\_2022-155 en date du 20 octobre 2022 autorisant le lancement de la consultation des entreprises de travaux pour la mise en place de traitements de désinfection sur 8 UDI du territoire, en restriction d'usage permanent ;

VU la délibération n°DELIB\_2023-065 en date du 6 avril 2023 attribuant les marchés de travaux et validant le coût global de l'opération de mise en place de traitements de désinfection sur 8 UDI pour un montant de 100.000€ HT, pour le lot 2 ;

VU la subvention attribuée par le Conseil Départemental de la Lozère d'un montant de 29.468€ pour la mise en place de traitements de désinfection sur les 4 UDI du lot 2 ;

VU l'inscription de cette opération au contrat de projet signé avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conseil Départemental de la Lozère et la Communauté de communes le 24 novembre 2022, pour laquelle une subvention est attribuée à un taux de 50% ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 048-200069151-20230406-DELIB\_2023\_066-DE



**CONSIDÉRANT** le plan de financement ci-dessous :

	Montant en €
Coût global de l'opération – LOT 2	100.000,00
Conseil Départemental Lozère – 29,5% (Attribuée)	29.468,00
Agence de l'Eau Adour Garonne – 50% (Sollicitée)	50.000,00
Autofinancement Communauté de Communes – 20,5%	20.532,00

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**DÉCIDE** de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, pour un montant de 50.000€, soit un taux de financement de 50% pour une dépense subventionnable de 100.000€ HT, correspondant au lot 2 ;

**MANDATE** Madame la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente pour déposer et signer le dossier de demande de subvention se rapportant à ce projet ;

**DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget primitif annexe 2023 de la Régie AEP.

**P/o Le Président,**

Par délégation, Flore THEROND

1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,

